



Bilan de rentrée second degré

Lors du Comité Technique Académique du 6 mars 2013, le Recteur a communiqué ses décisions sur les suppressions et créations de postes pour la prochaine rentrée. Il fait le choix de fermer de 23 à 38 postes dans les collèges et les lycées de l'académie. Cela se traduit en Creuse par 9 postes en moins en collège et 3 postes en moins en lycée, alors que d'après les prévisions d'effectifs de l'époque, le nombre d'élèves de collège et de lycée dans le département ne présentait qu'une légère baisse globale (-75 élèves en collège, +38 en lycée). La Directrice Académique a refusé de nous communiquer, lors du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) du 13 Septembre, les effectifs constatés à la rentrée.

Ces choix ont une conséquence directe sur les conditions de travail des élèves et des personnels.

Ainsi, on notera par exemple que sur la ville de Guéret, les classes de 4ème des deux collèges sont chargées (environ 30 élèves par classe). Dans la plupart des lycées du département, la norme devient de 35 à 37 élèves par classe de 2nde.

La suppression des postes en établissement conduit à multiplier les BMP (Blocs de Moyens Provisoires, heures non affectées à des enseignants de l'établissement), à accroître le nombre d'heures supplémentaires (plus de 7% en collège et plus de 12,5% en lycée) et à augmenter le nombre d'affectations en poste partagés des collègues sur plusieurs établissements. Ceci alourdi le travail des professeurs et contribue à déstabiliser les équipes pédagogiques.

Le nombre insuffisant de personnels titulaires remplaçants fait que dans plusieurs disciplines, tous les TZR sont affectés dès la rentrée et qu'aucun ne reste disponible pour effectuer des suppléances : lettres, anglais, mathématiques, histoire-géographie sont concernés.

Le nombre insuffisant d'emplois dont l'académie est dotée suite aux suppressions massives de ces dernières années, impose dès le début d'année de recourir à des personnels vacataires ou contractuels pour des missions à l'année sans aucune formation préalable.

Dans les Vies Scolaires aussi, des tensions accrues sont apparues du fait de la suppression de 35 emplois d'Assistants d'Éducation sur l'académie. Le Recteur qui prétend compenser ces suppressions par le recrutement de contrats aidés ne trompe personne. Les contrats aidés, par le public auquel ils sont destinés, ne peuvent remplir le même rôle que les AED. D'autre part, être AED reste souvent la seule solution, en l'absence de pré-recrutement, que trouvent des étudiants pour financer leurs études, notamment ceux qui se destinent aux métiers de l'enseignement.